



2011

RAPPORT
ANNUEL

Caisse d'allocations familiales



Partie III



1. ACTIVITÉ DE LA CAISSE

La Caisse d'allocations familiales du Jura assume les tâches suivantes :

- détermination du droit et versement des allocations familiales aux salariés et aux personnes sans activité lucrative.

De plus, les employés œuvrant pour la Caisse d'allocations familiales du Jura effectuent les travaux ci-dessous pour la caisse de compensation :

- détermination du droit et versement des allocations familiales dans l'agriculture aux travailleurs agricoles, ainsi qu'aux agriculteurs indépendants et collaborateurs agricoles
- calcul et versement des allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (APG)
- calcul et versement des indemnités journalières AI.

Allocations familiales aux salariés et aux personnes sans activité lucrative

En vertu de l'article 11 de la loi fédérale sur les allocations familiales et en règle générale, tous les salariés devant subvenir à l'entretien d'un ou de plusieurs enfants ont droit à des allocations familiales. Celles-ci sont versées non seulement par la Caisse d'allocations familiales du Jura, mais aussi par 35 caisses de compensation pour allocations familiales habilitées à exercer leur activité dans le canton du Jura.

Quant aux montants mensuels des allocations, ils ont changé au début de l'année 2009 suite à l'entrée en vigueur de la LAFam et de la LiLAFam.

La totalité des employeurs jurassiens sont assujettis à la loi cantonale. Ils décomptent soit avec des caisses de compensation pour allocations familiales habilitées à exercer leur activité dans le canton du Jura, soit avec la caisse cantonale jurassienne.

Au sens des articles 19 LAFam et 4 LiLAFam, les personnes sans activité lucrative ont également droit aux allocations familiales. Celles-ci sont octroyées uniquement par la Caisse d'allocations familiales du Jura et sont financées par les pouvoirs publics.

Genres d'allocations – Montants	Dès le 01.01.2007	Dès le 01.01.2009
Enfant, pour les 2 premiers	Fr. 160.–/mois	Fr. 250.–/mois
Enfant, dès 3 enfants	Fr. 186.–/mois	Fr. 250.–/mois
Formation professionnelle	Fr. 214.–/mois	Fr. 300.–/mois
Ménage	Fr. 138.–/mois	Supprimé
Naissance et accueil	Fr. 816.–	Fr. 850.–

2. STATISTIQUES

Etat au		31.12.2010	31.12.2011
Ayants droit		5'116	5'241
Employeurs avec ayants droit aux allocations		975	905
Allocations versées aux salariés durant l'exercice	Fr.	30'560'877.00	31'001'933.00
Cotisations encaissées	Fr.	29'584'642.00	29'054'653.00

Salariés touchant des allocations familiales		Ayants droit		Allocations pour enfants Fr. 250.–		Allocations de form. prof. 300.–	
		2010	2011	2010	2011	2010	2011
Familles	Au 31.12.	2010	2011	2010	2011	2010	2011
avec 1 enfant		2'017	2'080	1'282	1'314	735	766
avec 2 enfants		2'033	2'085	3'094	3'141	972	1'029
avec 3 enfants		746	741	1'698	1'703	540	520
avec 4 enfants		129	125	389	372	127	128
avec 5 enfants		19	16	74	68	21	12
avec 6 enfants		1	3	4	9	2	9
avec 7 enfants		1	0	4	0	3	0
avec 8 enfants		1	1	7	6	1	2
Total		4'947	5'051	6'552	6'613	2'401	2'466

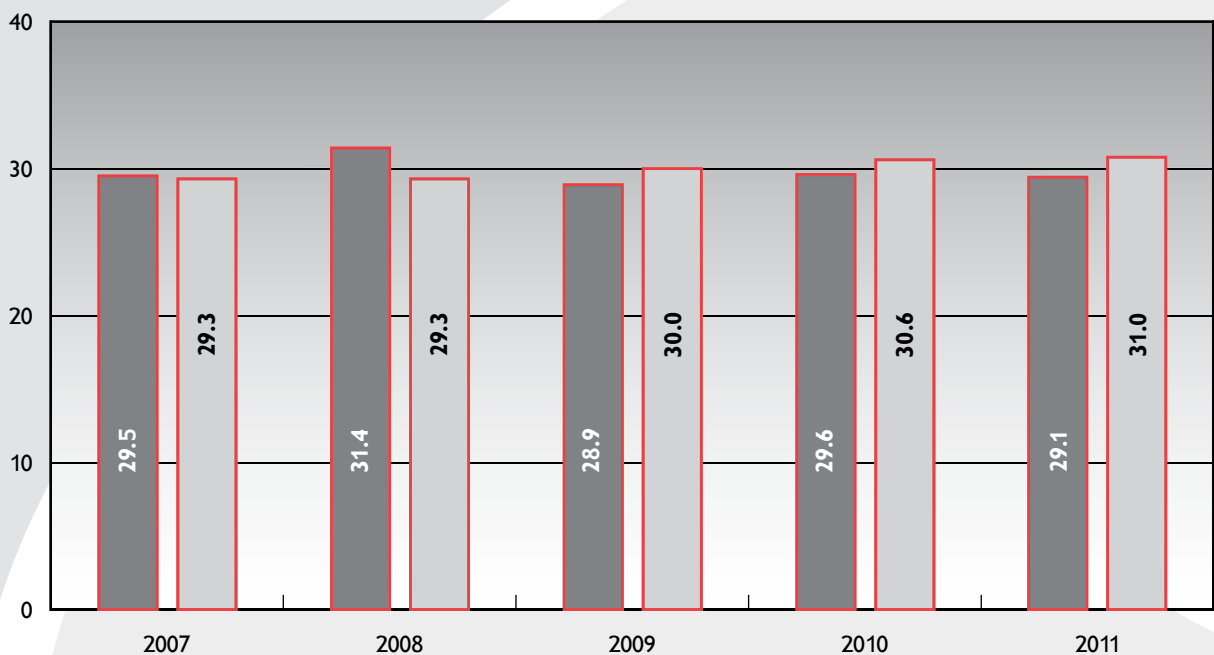
Personnes sans activité lucrative touchant des allocations familiales		Ayants droit		Allocations pour enfants Fr. 250.–		Allocations de form. prof. 300.–	
		2010	2011	2010	2011	2010	2011
Familles	Au 31.12.	2010	2011	2010	2011	2010	2011
avec 1 enfant		92	98	53	49	39	49
avec 2 enfants		48	52	58	68	38	36
avec 3 enfants		23	30	44	60	25	30
avec 4 enfants		5	9	10	24	10	12
avec 5 enfants		1	1	5	4	0	1
avec 6 enfants		0	0	0	0	0	0
Total		169	190	170	205	112	128



Dossiers traités des salariés et des non-actifs

	2010	2011
Décisions d'octroi d'allocations familiales	4'945	5'104
Dossiers radiés suite à des départs	508	546
Décisions de refus et de restitution	115	145

Les cotisations et les allocations aux salariés (en millions de francs)



■ Cotisations (3% des salaires de 1994 à 2006, puis 2,8% dès 2007)

□ Allocations aux salariés (augmentation en 2009)

Le montant des allocations familiales versé en 2011 a augmenté de 1,4%. Quant aux cotisations encaissées, elles ont enregistré une diminution de 1,7%.

Allocations et cotisations 2010 de l'ensemble du territoire jurassien

Office de paiement/d'encaissement	Prestations	%	Cotisations	%
33 caisses professionnelles en 2010	24'261'128.00	44	21'493'156.00	42
Caisse d'allocations familiales du Jura	30'581'005.00	56	29'584'642.00	58
Totaux	54'842'133.00	100	51'077'798.00	100

Les chiffres de 2011 concernant les 35 caisses de compensation pour allocations familiales habilitées à exercer leur activité dans le canton du Jura seront publiés dans le prochain rapport de gestion, étant donné qu'ils ne sont pas encore connus.

Le fonds de surcompensation en matière d'allocations familiales institué dès le 1^{er} janvier 2009 a bouclé en 2011 son deuxième exercice. Le taux de cotisation moyen était de 2,9% en 2010 alors qu'il était de 2,79% en 2009. Les montants encaissés et distribués se sont élevés à 1'422'875 francs en 2010 contre 2'427'360 francs en 2009.

Allocations aux personnes sans activité lucrative

Années	Prestations versées
en 2007	Fr. 1'454'433.00
en 2008	Fr. 1'542'470.00
en 2009	Fr. 986'978.00
en 2010	Fr. 1'091'679.00
en 2011	Fr. 1'338'504.00

Les allocations payées aux personnes sans activité lucrative sont financées à raison de 72% par l'Etat du Jura et 28% par les communes jurassiennes. En 2011, le montant des allocations familiales versées a augmenté de près de 23% principalement en raison de la révision de la loi sur l'assurance-chômage, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011, qui a fait accroître le nombre de chômeurs en fin de droit, ainsi que de l'augmentation des bénéficiaires de l'aide sociale.

Commission consultative en matière d'allocations familiales

La commission est consultée sur les questions liées à l'application de la loi et s'est réunie les 3 mai et 25 octobre 2011. Elle se compose des membres suivants :

Président :

Le directeur de la Caisse d'allocations familiales du Jura, Saignelégier

Membres :

M. Jean-Frédéric Gerber, directeur de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura, Delémont

M. Vincent Gigandet, administrateur de la Caisse de compensation pour allocations familiales de la FER-Arcju, Porrentruy

M^{me} Marie-Claire Grimm, membre du SSP-Jura, Delémont

M. Jean-Michel Lüthy, administrateur de la Caisse de compensation pour allocations familiales de l'industrie horlogère suisse, La Chaux-de-Fonds

M. Jean-Michel Mischler, membre de la Coordination des syndicats de la fonction publique, Courroux

M^{me} Fabienne Turberg Lobsiger, secrétaire à Syna Jura, Delémont



3. COMPTES

Compte d'exploitation

	2010	2011
Cotisations	29'584'642.00	29'054'653.20
Cotisations irrécouvrables	- 67'549.10	- 45'730.40
Allocations versées	- 30'581'005.29	- 31'041'739.48
Allocations à restituer	20'128.05	39'806.55
Allocations à restituer irrécouvrables	- 5'040.33	-.
Recouvrement d'allocations à restituer amorties	-.	1'500.00
Intérêts moratoires	19'178.65	15'911.35
Intérêts rémunérateurs	- 3'706.25	- 937.55
Fonds de surcompensation	2'073'626.00	- 165'904.00
Excédent de charges (-) / produits d'exploitation	1'040'273.73	- 2'142'440.33

Compte d'administration

	2010	2011
Charges d'administration	- 746'873.00	- 1'044'021.32
Attribution à la réserve de fluctuations de valeurs	-.	- 2'200'000.00
Produits nets de la fortune	344'448.83	534'374.75
Autres produits	30'457.40	9'450.00
Dissolution de provisions diverses et du croire	-.	3'150'000.00
Excédent de charges (-) / produits d'exploitation	- 371'966.77	449'803.43
Résultat de l'exercice (perte (-) / bénéfice)	668'306.96	- 1'692'636.90

Bilan au terme des exercices

ACTIFS	2010	2011
Liquidités et placements	21'524'636.54	20'421'910.67
Caisse de compensation, c/c	315'498.40	—
Affiliés, c/c	762'547.40	759'427.18
Ducroire	– 200'000.00	– 50'000.00
Indemnités en réparation dommages	66'232.85	74'915.50
Indemnités en réparation dommages (compte réfléchi)	– 66.232.85	– 74'915.50
Débiteurs divers	57'860.51	5'920.55
Total	22'460'542.85	21'137'258.40

PASSIFS	2010	2011
Caisse de compensation, c/c	—	1'169'352.45
Provisions diverses	3'050'000.00	50'000.00
Réserve de fluctuations de valeurs	—	2'200'000.00
Fonds de réserves générales	18'742'235.89	19'410'542.85
Résultat de l'exercice (perte (-) / bénéfice)	668'306.96	– 1'692'636.90
Total	22'460'542.85	21'137'258.40



4. ALLOCATIONS FAMILIALES DANS L'AGRICULTURE, ALLOCATIONS POUR PERTE DE GAIN ET INDEMNITÉS JOURNALIÈRES AI

Prestations versées pour les travailleurs agricoles

- allocations pour enfants et formation professionnelle Fr. 188'312.–
- allocations de ménage Fr. 20'850.–

Prestations versées aux agriculteurs indépendants et collaborateurs agricoles de montagne

- allocations pour enfants et formation professionnelle Fr. 1'722'537.–

Prestations versées aux agriculteurs indépendants et collaborateurs agricoles de plaine

- allocations pour enfants et formation professionnelle Fr. 1'286'000.–

Bénéficiaires		Collaborateurs		Exploitants		Travailleurs agricoles	
		2010	2011	2010	2011	2010	2011
Famille	Au 31.12.						
avec 1 enfant		4	4	118	116	11	10
avec 2 enfants		2	2	145	154	9	16
avec 3 enfants				133	114	3	2
avec 4 enfants		1		44	49	1	
avec 5 enfants				6	6		1
avec 6 enfants				6	3		
avec 7 enfants				1	1		
Total des familles		7	6	453	443	24	29
Total des enfants		12	8	1'056	1'017	42	53

Nombre de dossiers traités	2010	2011
Agriculteurs indépendants et collaborateurs:		
Cas traités à la suite de nouvelles demandes	36	28
Cas traités à la suite de mutations	277	277
Travailleurs agricoles:		
Cas traités et ayants droit aux allocations familiales	28	29
Cas traités à la suite de mutations	40	38

Allocations pour perte de gain en cas de service

Notre caisse a versé pour 2'816'392 francs d'allocations pour perte de gain en cas de service (APG), soit une diminution de 1% par rapport à l'an dernier. Nous traitons mensuellement 190 questionnaires contre 187 en 2010.

Les jours indemnisés se répartissent comme suit selon le genre de service effectué :

Nombre de jours	2010	2011
Service militaire normal (école de recrues, cours de répétition)	17'117	15'204
Service d'avancement (accession à un grade supérieur)	4'210	3'652
Service long	637	1'926
Service de protection civile	544	675
Cours pour moniteurs Jeunesse et Sport	518	564
Cours pour moniteurs de jeunes tireurs	0	0
Service civil	5'750	6'354
Recrutement	301	315
Total des jours indemnisés	29'077	28'690

Relevons que notre caisse ne verse les APG qu'aux personnes qui décomptent chez nous à l'AVS.

Nous n'avons reçu aucune demande d'allocation pour frais de garde.

Allocations pour perte de gain en cas de maternité

Notre caisse a versé pour 3'234'055 francs d'allocations de maternité. Nous traitons chaque mois en moyenne 27 demandes d'allocations de maternité.



Indemnités journalières AI

Dans le cadre des prestations en espèces allouées aux personnes en âge d'exercer une activité lucrative (dès l'âge de 18 ans jusqu'au versement de la rente de vieillesse), l'AI accorde des indemnités journalières durant les périodes où les mesures suivantes sont décidées par l'Office AI du Jura :

- mesures de réinsertion professionnelle
- mesures d'instruction
- délais d'attente avant les mesures de réadaptation
- périodes de recherche d'emploi après les mesures de réadaptation
- périodes de mise au courant après un changement d'emploi dû à l'invalidité
- formation professionnelle initiale
- allocation d'initiation au travail.

L'indemnité journalière AI est allouée par la caisse de compensation qui était compétente pour percevoir les cotisations AVS/AI au moment de la demande AI. Ainsi, notre caisse verse deux tiers des indemnités journalières AI traitées par l'Office AI du Jura.

Pour l'année 2011, notre caisse a rendu 325 (361) décisions d'indemnités journalières AI. Elles correspondent autant à des demandes initiales qu'à des prolongations ou à des renouvellements de prestations.

Par mois, en moyenne, nous indemnisons 144 personnes (140) pour un montant de 363'716 (371'503) francs.